



DATE : 29 avril 2015

Séance du Conseil Général sous la présidence de M. le Président Dominique Torche

CONSEIL GENERAL

Présents : 30 Conseillers généraux majorité = 16 Quorum atteint

L'assemblée peut se dérouler normalement.

CONSEIL COMMUNAL

Présents : Mmes Nadia Savary, Marielle Corboz, MM. Bernard Grandgirard, Alain Bürgy, Marc Fontaine, Claude-Alain Mast, Alexandre Vonlanthen.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance par M. le Président Dominique Torche
2. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Général du 17 décembre 2014
3. Comptes 2014
 - 3.1. Comptes de fonctionnement
 - présentation, commentaires
 - rapport de la commission financière
 - approbation
 - 3.2. Comptes d'investissements
 - présentation, commentaires
 - rapport de la commission financière
 - approbation
4. Octroi d'un droit de superficie sur la parcelle no 720
5. Election du/de la Président(e) du Conseil Général pour 2015
6. Election du/de la Vice-Président(e) du Conseil Général pour 2015
7. Fixation du nombre de conseillers communaux à sept en dérogation à l'art. 54 de la loi sur les communes
8. Réflexions Fusion
9. Informations communales
10. Divers.

1. OUVERTURE DE LA SEANCE PAR M. LE PRESIDENT DOMINIQUE TORCHE

M. le Président Dominique Torche salue les conseillères et conseillers généraux, conseillère et conseillers communaux, la presse ainsi que le public pour cette séance ordinaire du

DATE : 29 avril 2015

Conseil Général de Cugy. Un bonsoir particulier aux représentants de la Commune de Montagny qui vient d'accepter un Conseil Général dans sa commune.

Les scrutateurs pour cette séance sont :

- M. Fabrice Bersier pour les tables situées sur la droite.
- M. Thierry Berger pour les tables situées sur la gauche.
- M. Guido Flammer pour le bureau et le président.

Cette assemblée a été convoquée par lettre personnelle conformément à l'art. 38 de la LCo, par avis dans la FO no 16 du 17 avril 2015, par affichage au pilier public communal et par avis sur le site internet de la Commune.

M. le Président Dominique Torche demande s'il y a des remarques quant au mode de convocation. Ceci n'étant pas le cas, cette séance peut délibérer valablement. Il rappelle que cette séance sera enregistrée afin de faciliter la rédaction du procès-verbal. Cet enregistrement sera effacé dès son approbation lors d'une prochaine séance.

M. le Président Dominique Torche demande s'il y a des remarques au sujet de l'ordre du jour. Ceci n'étant pas le cas, on passe au point

2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL DU 17 DECEMBRE 2014

Chacune et chacun a pu en prendre connaissance il ne sera donc pas lu ce soir. M. le Président Dominique Torche demande s'il y a des remarques à formuler au sujet de ce procès-verbal. Ceci n'étant pas le cas, le procès-verbal est soumis au vote et est approuvé à l'unanimité.

M. le Président Dominique Torche remercie la secrétaire pour la rédaction de ce procès-verbal.

3. COMPTES 2014

3.1. Compte de fonctionnement 2014

M. le Président Dominique Torche informe les conseillers généraux que, comme mentionné dans le tractanda, ce sujet est débattu en débat organisé. Il donne la parole à Mme Nadia Savary, Syndique, responsable du dicastère des finances.

Mme Nadia Savary relève qu'au vu des nombreux documents reçus et certainement du travail approfondi qui a pu être effectué grâce aux explications du rapport de gestion, elle se permet dans un premier temps de remercier Mme Bersier pour son travail minutieux et professionnel ainsi que ses collègues pour l'attention toute particulière portée à une bonne maîtrise des coûts dans leur propre dicastère. En effet, dans chaque poste des charges, le budget est respecté et elle les en remercie.

Le compte de fonctionnement 2014 présente un excédent de revenus de Fr 151'761.78 sur un total de charges de Fr. 6'698'935.58. Tout ceci après des amortissements supplémentaires pour un montant de Fr. 1'010'304.20.

Ces magnifiques chiffres noirs proviennent essentiellement du chapitre des différents impôts, tous supérieurs au budget. Une politique stricte des investissements, une gestion rigoureuse des priorités, une politique stratégique des amortissements et une hausse d'impôts depuis 2 ans, nous permettent d'entrevoir une belle embellie financière et de

DATE : 29 avril 2015

souffler quelque peu. La venue de nombreux habitants en 2014 est aussi de bonne augure pour nos recettes fiscales.

Pour les postes eaux, épuration, qui doivent s'autofinancer à 100% selon la législation cantonale, nous sommes de bons élèves puisque l'objectif est atteint. Nous avons même pu attribuer au fonds de réserves un montant total de Fr. 46'000.- pour l'épuration et Fr. 19'800.- pour le chapitre eau. Si la tendance reste la même à moyen terme, pourquoi ne pas baisser la taxe ? Question pertinente à laquelle elle répond que les taxes seront de toute façon recalculées, fusion ou pas fusion, selon les futurs nouveaux règlements communaux. En effet, ceux-ci devront être revus suite à l'entrée en vigueur des nouvelles lois cantonales. Pour le poste ordures ménagères, le taux de 75,33% de couverture est limite puisque la législation demande d'atteindre le 70%. D'autre part, il est en nette diminution depuis 2013, ceci dû à l'évacuation des branches. Il a passé de 84,07% à 75,33%. Pour information 31 tonnes de branches ont été évacuées pour un montant de Fr. 15'025.70 en 2014 et pour 2015, on évalue ce coût à environ Fr. 22'000.-. Bien entendu le Conseil Communal se préoccupe de cette situation et est en train d'analyser différentes variantes pour palier à ce souci. Très rapidement des mesures vont être prises certainement sur une base de pollueur payeur.

Concernant le service des tutelles et suite à une question de la commission financière, elle nous informe que pour ce service nous payons Fr. 18.65 par habitant et Fr. 1'000.- par pupille et actuellement dans notre commune nous avons 12 pupilles à notre charge.

Quelques mots aussi sur l'évolution de la dette. Au 31 décembre 2014, la dette nette s'élevait à Fr. 3'031.49 en diminution de Fr. 110.61 par rapport à 2013. Ces excellents comptes 2014 nous permettent d'assainir nos dettes, de disposer de plus de liquidités et d'augmenter notre capacité d'investissement, premier objectif suite à la hausse d'impôts. En effet, notre capacité d'investissement se voit augmenter de Fr. 3'600'000.- suite à l'exercice 2014. Elle sera donc actuellement de Fr. 5'100'000.-. Notre politique financière fait l'objet d'une grande vigilance et d'une analyse constante et le Conseil Communal va continuer dans ce sens. Elle reste à disposition pour toutes questions ou remarques.

M. le Président Dominique Torche remercie Mme la Syndique pour ces informations et donne la parole à M. Jean-Pierre Grandgirard, président de la commission financière, pour son rapport.

M. Jean-Pierre Grandgirard nous informe que la commission financière s'est réunie le 30 mars dernier pour examiner les comptes de la commune pour l'année 2014. Elle constate avec plaisir que la roue semble avoir tourné puisque, pour la 2^{ème} année consécutive, notre commune dégage un bénéfice appréciable. En effet, le compte de fonctionnement boucle avec un bénéfice de Fr. 151'761.78 après des amortissements supplémentaires records de Fr. 1'010'304.20.

Ce résultat exceptionnel et inattendu par son ampleur s'explique de plusieurs façons :

1. Tout d'abord, il faut relever que le budget est dans son ensemble très bien respecté et que le Conseil Communal fait preuve de vigilance dans la gestion des finances communales.
2. Les dépenses liées ont été en règle générale bien estimées, même certaines dépenses sont inférieures à ce qui avait été planifié.
3. C'est le chapitre des impôts qui nous donne le plus de satisfaction. La CF relève entre autre des montants supérieurs au budget, soit :

+ Fr.	309'058.02	sur le revenu des personnes physiques
+ Fr.	59'157.50	sur la fortune des personnes physiques
+ Fr.	68'782.40	sur les impôts à la source
+ Fr.	63'132.65	sur l'impôt sur le bénéfice des personnes morales

DATE : 29 avril 2015

+ Fr.	139'256.70	sur l'impôt sur les gains immobiliers
+ Fr.	131'412.50	sur l'impôt sur les mutations immobilières

L'augmentation du taux d'impôt il y a 2 ans en est pour une partie dans ce bon résultat, mais il faut aussi admettre que l'augmentation régulière de la population, et peut-être l'amélioration du niveau de vie de nos citoyens contribuent également à ce bon résultat.

A noter que les impôts sur les gains immobiliers et celui sur les mutations immobilières sont très aléatoires, puisqu'ils dépendent uniquement des transactions immobilières survenues durant l'année. Vu les montants très importants encaissés durant cette période, il est probable que ce ne sera pas le cas chaque année.

Pour la 2^{ème} année consécutive, les postes approvisionnement en eau et protection des eaux réalisent des bénéfices, et des montants substantiels ont été attribués à la réserve. La CF prend note que, sur demande du canton, la façon de calculer ces taxes doit être revue. La CF attend donc un nouveau règlement à ce sujet.

Dans l'ensemble, la situation financière de notre commune est revenue tout à fait satisfaisante et la commission financière propose donc au Conseil Général d'approuver cet excellent exercice 2014, en remerciant les autorités et l'administration communale pour son excellent travail ainsi que sa très bonne collaboration.

M. le Président Dominique Torche remercie M. Grandgirard et donne la parole aux différents représentants des groupes :

M. Jean-Sébastien Rey nous informe que le groupe « Unité communale » a étudié avec attention le compte de fonctionnement 2014. L'extrait du rapport de gestion du Conseil Communal a permis d'éclaircir les points de détail. Il est à relever à nouveau et pour la deuxième année consécutive que le compte de fonctionnement présente un excédent de revenus de plus de Fr. 150'000.- en tenant compte d'amortissements supplémentaires de plus d'un million de francs. Le groupe « Unité communale » félicite le Conseil Communal et le bureau pour l'excellent travail effectué avec compétence ainsi qu'avec la clairvoyance avec laquelle ils ont anticipé les tendances. En conséquence, le groupe « Unité communale » demande, à l'unanimité des membres présents, d'accepter les comptes de fonctionnement 2014.

M. Christian Molleyres nous informe que le groupe « Unis pour Cugy » a analysé les comptes de fonctionnement par classification administrative ainsi que les commentaires y relatifs donnant points par points une explication aux écarts entre budget et comptes 2014. D'une manière générale, ils sont ravis de constater un résultat positif de Fr. 152'000.- soit un excédent de revenu supérieur à Fr. 72'000.- au budget (+90,4%).

Par rapport aux comptes 2013, il relève une progression réjouissante des recettes fiscales. Les charges ont fait l'objet d'un suivi particulier résultant, notamment, d'une diminution des charges au poste « 900.319.10 Pertes sur débiteurs-impôts » de 15,45%, ce qui est encourageant.

Le groupe « Unis pour Cugy » propose d'accepter les comptes de fonctionnement tels que présentés en félicitant le Conseil Communal pour le soin apporté à la maîtrise des coûts.

M. Jean-Denis Borgognon nous informe que le groupe « Parti socialiste » approuve les comptes de fonctionnement 2014 et félicite le Conseil Communal pour sa rigueur dans la gestion du ménage communal.

M. le Président Dominique Torche remercie les intervenants et soumet les comptes de fonctionnement 2014 au vote.

DATE : 29 avril 2015

Vote :

Approbation : 30 Avis contraire : 0 Abstention : 0

Les comptes de fonctionnement 2014 sont acceptés à l'unanimité.

3.2. Compte des investissements 2014

M. le Président Dominique Torche donne la parole à Mme Nadia Savary, Syndique, responsable du dicastère des finances.

Mme Nadia Savary nous informe que là aussi, les documents ont été joints à la convocation. Ce compte se boucle sur un excédent de charges de Fr. 855'155.20. La commission financière a pu se rendre compte du suivi des investissements de ces cinq dernières années et avoir une vision globale de chaque investissement de son vote jusqu'à sa concrétisation. Aucun dépassement sur les investissements réalisés et sur les investissements en cours et non terminés, donc aucune mauvaise surprise à présager.

M. le Président Dominique Torche remercie Mme la Syndique pour ces informations et donne la parole à M. Jean-Pierre Grandgirard, président de la commission financière, pour son rapport.

M. Jean-Pierre Grandgirard nous informe que la commission financière a examiné le compte des investissements de la commune pour l'année 2014. Celui-ci présente un excédent de charges de Fr. 855'155.20 alors que le budget prévoyait un déficit de Fr. 1'407'559.-. Les travaux budgétés n'ont bien sûr pas tous été réalisés, mais dans l'ensemble les devis ont été bien respectés. En détail, nous notons les dépenses suivantes :

Fr. 25'790.40	pour l'achat de 60 tables pliantes pour la salle communale
Fr. 322'882.25	pour le revêtement de la route du Savua
Fr. 7'090.20	pour la réparation de la cours de l'école de Vesin
Fr. 3'829.70	pour l'éclairage public Vaudoise et Clos du Savua
Fr. 13'000.00	pour l'achat d'un tracteur-tondeuse
Fr. 6'585.05	pour la mise en séparatif Savua étape 4
Fr. 465'293.15	pour le solde des travaux d'épuration du Savua
Fr. 8'769.90	pour l'aménagement affluent du ruisseau de Chaux
Fr. 35'000.00	pour la pose des panneaux solaires sur le local de voirie
Fr. 41'415.85	pour la rénovation de l'appartement de l'école de Vesin

La commission financière invite les autorités à réaliser rapidement la réparation de la Route de la Gare et l'éclairage du Pré Guillaume.

Les travaux de mise en séparatif des eaux usées semblent bientôt terminés. La CF aimerait connaître les secteurs qui doivent encore se raccorder et à qui incombe de payer ces raccordements.

La commission financière remercie le Conseil Communal et le secrétariat pour les informations détaillées qui ont été fournies et demande au Conseil Général d'approuver les comptes tels que présentés et d'en donner décharge aux organes responsables.

M. le Président Dominique Torche remercie M. Grandgirard et l'informe que la réponse aux deux questions posées dans le rapport sera donnée dans les divers. Il donne la parole aux différents représentants des groupes.

M. Jean-Sébastien Rey nous informe que le groupe « Unité communale » a pu, avec les documents fournis par le Conseil Communal, étudier minutieusement les différents postes. Le Conseil Communal a opté pour des investissements judicieux mais réalistes quant à ses

DATE : 29 avril 2015

moyens. Il en résulte de nombreux postes où une économie a été réalisée par rapport au budget. Il relève cependant que d'autres postes ont été reportés au budget 2015 car non réalisés sur cet exercice. Sur ces bons résultats, le groupe « Unité communale » demande, à l'unanimité des membres présents, d'approuver les comptes d'investissements 2014.

M. Christian Molleyres nous informe que le groupe « Unis pour Cugy » a analysé les comptes d'investissement ainsi que les commentaires y relatifs expliquant les différences entre budget et comptes 2014. Ils constatent que plusieurs projets n'ont pas été réalisés en 2014 et les budgets sont reportés à 2015. Ils sont agréablement surpris de constater que pour l'éclairage public de la Vaudoise et du Clos du Savua, le total des charges est de Fr. 3'829.70 alors que le budget prévoyait un montant de Fr. 17'600.-.

Le groupe « Unis pour Cugy » propose d'accepter les comptes d'investissements tels que présentés.

M. Jean-Denis Borgognon nous informe que le groupe « Parti socialiste » approuve les comptes d'investissements 2014.

M. le Président Dominique Torche remercie les intervenants et soumet les comptes d'investissements 2014 au vote.

Vote :

Approbation : 30 Avis contraire : 0 Abstention : 0

Les comptes d'investissements 2014 sont acceptés à l'unanimité.

Mme Nadia Savary remercie le Conseil Général pour son analyse minutieuse de tous ces chiffres et surtout pour sa confiance.

4. OCTROI D'UN DROIT DE SUPERFICIE SUR LA PARCELLE NO 720

M. le Président Dominique Torche donne la parole à M. Marc Fontaine, conseiller communal en charge du dossier.

M. Marc Fontaine nous informe que dans le cadre du dossier de l'immeuble d'appartements protégés, le Conseil Communal propose d'octroyer un droit de superficie sur l'art. 720 de la Commune de Cugy, en faveur de la SI Clos du Savua SA pour la construction d'un immeuble à appartements protégés. Ce droit de superficie aura une durée de 99 ans et la location annuelle est fixée à 2% des revenus locatifs bruts qu'engendrera cet immeuble. D'autre part, la Commune sera partie prenante dans la commission de bâtisse et deviendra actionnaire dans cette société immobilière.

M. le Président Dominique Torche remercie M. Marc Fontaine et donne la parole aux différents représentants des groupes.

M. Jonathan Bersier nous informe que le Groupe « Unité communale » accepte l'octroi d'un droit de superficie sur la parcelle no 720, à l'unanimité des personnes présentes, et se réjouit de l'avancée des travaux.

M. Jacques Monnard nous informe que le groupe « Unis Pour Cugy » approuve unanimement qu'il soit accordé à la société Clos du Savua SA ce bail pour 99 ans ceci en respect à la destinée de toute cette zone.

DATE : 29 avril 2015

M. Jean-Denis Borgognon nous informe que le groupe « Parti socialiste » est d'accord d'octroyer un droit de superficie sur la parcelle no 720. Le groupe estime que cette solution est un bon compromis pour notre commune.

M. le Président Dominique Torche remercie les intervenants et soumet le point 4 : octroi d'un droit de superficie sur la parcelle no 720 au vote.

Vote :

Approbation : 30 Avis contraire : 0 Abstention : 0

L'octroi d'un droit de superficie sur la parcelle no 720 est accepté à l'unanimité.

« une modification de ce point est apportée en fin du point 9 de ce procès-verbal »

5. ELECTION DU/DE LA PRESIDENT(E) DU CONSEIL GENERAL POUR 2015

M. le Président Dominique Torche donne la parole aux différents groupes pour des propositions.

Unité communale : M. Pierre-André Grandgirard relève que notre commune peut se targuer des excellents rapports entre les autorités législatives et exécutives. Depuis quatre années, le fonctionnement du Conseil Général donne satisfaction à une large majorité de conseillers et conseillères ainsi qu'à un bon nombre de citoyens. Lors de sa création, notre Conseil Général est parti d'une base neutre et a appris à apprendre à fonctionner, à communiquer, à réfléchir ensemble dans le but de représenter dignement les intérêts de nos concitoyens. Le bon fonctionnement des trois groupes présents au sein du Conseil Général nécessite une communication permanente notamment entre les trois présidents des groupes. A l'aube du Conseil Général, cette communication importante, n'était pas encore instaurée et ce fait a péjoré certaines décisions, particulièrement dans le tournus de la présidence et vice-présidence, point de l'ordre du jour qui nous préoccupe à nouveau ce soir. Dans notre modèle de démocratie directe à tous les niveaux, fédérale, cantonale et communale, la création d'une majorité est un élément clé pour faire passer un message, des idées et défendre une cause. Dans ce contexte et en tenant compte des forces en présence, le groupe « Unité communale » a élaboré un plan de législature en revendiquant la présidence du Conseil Général des années une, trois et cinq. Aussi, dans cet esprit de continuité, le groupe « Unité communale » présente l'actuel vice-président du Conseil Général, M. Fabrice Bersier, à la présidence 2015. M. Bersier est maître agriculteur à Vesin, papa d'une famille nombreuse, et deviendrait le premier président du Conseil Général du village de Vesin. En plus d'une intense activité sur son imposante exploitation agricole, Fabrice s'est très tôt engagé dans la vie professionnelle. Dans la branche agricole, il préside Broye tabac et est vice-président de l'organisation faîtière Suisse tabac. D'autre part, il siège au comité directeur de l'Union des paysans fribourgeois ; il préside également le conseil d'administration de l'ACB. Sa participation régulière à la vie associative locale de manière personnelle fait que Fabrice écoute et sent de façon continue le pouls de notre communauté. Pour cette personnalité compétente et engagée, le groupe « Unité communale » vous recommande de le porter à la présidence 2015 de notre Conseil Général.

Unis pour Cugy : M. Vincent Grandgirard nous informe qu'il y a trois ans, lors de l'élection du 2^e vice-président, qui allait se profiler l'année suivante comme le 3^e président du Conseil Général, le groupe « Unité communale » nous a expliqué sa ligne. Il revendiquait trois présidences et deux vice-présidences sur l'ensemble de la législature. Nous constatons aujourd'hui que l'appétit du groupe « Unité communale » s'est aiguisé puisqu'il vise une quatrième présidence et peut-être aussi une quatrième vice-présidence !

DATE : 29 avril 2015

Trois différents membres du groupe « Unis pour Cugy » ont fait acte de candidature au cours des dernières années et, malgré ça, le groupe a été privé d'une année de présidence du Conseil Général. Mieux : on nous a assuré que l'élection de ce soir était déjà jouée et qu'une éventuelle nouvelle candidature de notre groupe serait balayée sans façon. Pourquoi nous retrouvons-nous dans cette situation? On s'interroge... et on a entendu beaucoup de choses : c'est parce que le groupe « Unis pour Cugy » n'est composé que de neuf membres et que ça ne fait pas une majorité, parce qu'il n'a pas compris la ligne définie, parce qu'il ne propose pas les bons candidats, parce qu'il ne les propose pas au bon moment, etc. Pourquoi se réfugier derrière de telles excuses ?

En démocratie, profiter de sa majorité pour imposer sa loi constitue un abus de pouvoir. À Fribourg, cet abus est d'ailleurs condamné par la loi sur les communes qui prévoit à son article 46, al. 2 : « Lors des élections, il est équitablement tenu compte des partis ou groupes représentés au Conseil Général ».

À l'heure où Cugy s'apprête à fusionner avec quatre communes de plus petite taille, il serait sage de montrer que la démocratie n'est pas seulement un concept pour les politologues et pour ceux qui ont la naïveté d'y croire, de montrer qu'un Conseil Général n'est pas un instrument au service de la majorité. L'élection de cette 5^e présidence de la législature est aussi l'occasion de faire preuve de sagesse et de rassurer ceux qui, minoritaires, redoutent de ne pas avoir voix au chapitre.

En bref, les trois principaux enjeux de cette élection sont les suivants:

- Même si la loi ne prévoit pas de sanction en cas de non-respect, il s'agit de la dernière chance de garantir l'équité entre les groupes prônée par la loi sur les communes.
- Ça serait une reconnaissance pour les élus du groupe « Unis pour Cugy », dont la motivation à participer au Conseil Général connaît des baisses de régime.
- C'est l'occasion de démontrer, aussi à nos amis observateurs de Montagny, que le Conseil Général est une structure adaptée et efficace qui garantit la représentation de toute la population.

Le groupe « Unis pour Cugy » propose une candidate pour la présidence en la personne de Mme Vanessa Currat. Vanessa a déjà été candidate, le plus souvent malchanceuse, à plusieurs élections. Le Conseil Général la connaît et il ne va pas en faire un nouveau panégyrique.

Afin que chacun puisse voter en son âme et conscience, il demande que l'élection se fasse à bulletin secret... Et pour donner aux groupes la possibilité d'analyser une dernière fois la situation avant le vote, il demande également une brève suspension de séance après la présentation des candidats.

Parti socialiste : M. Jean-Pierre Grandgirard nous informe que le groupe Socialiste ne présente pas de candidat pour la présidence du Conseil Général. Toutefois, par souci d'équité et pour tenir compte des recommandations de la loi sur les communes, il estime qu'au moins une fois sur la durée de la législature qui dure 5 ans, chaque groupe devrait pouvoir proposer et obtenir le candidat de son choix pour la présidence. Aussi, le groupe « Parti socialiste » propose de réparer cette injustice faite depuis le début de son activité et soutiendra, lors de cette élection, la candidature de Mme Vanessa Currat.

A la demande du groupe « Unis pour Cugy » la séance est suspendue durant 3 minutes.

La séance reprend et M. le Président Dominique Torche demande à l'assemblée d'approuver la demande de vote à bulletin secret. Il faut qu' 1/5 des personnes présentes accepte cette demande, soit 6 personnes. Au vu du résultat du vote, cette demande est acceptée.

M. le Président Dominique Torche demande à M. Fabrice Bersier de se retirer de la table des scrutateurs.

DATE : 29 avril 2015

Résultat du vote :

Bulletins délivrés : 30
Bulletins rentrés : 30
Bulletin blancs : 0
Bulletins valables : 30
Majorité absolue : 16

Résultat :

BERSIER Fabrice 17 voix majorité absolue
CURRAT Vanessa 13 voix

M. Fabrice BERSIER est élu président du Conseil Général 2015, avec 17 voix.

M. Fabrice Bersier nous fait part que c'est avec plaisir qu'il prend acte de sa nomination et remercie l'assemblée pour le soutien apporté et se dit honoré d'être le premier président du Conseil Général habitant Vesin. Il nous informe qu'il va s'investir avec conviction à la tâche confiée en tant que président 2015 du Conseil Général. 2015 sera une année charnière pour la commune avec les échéances de la fusion qu'elle soit acceptée ou pas. Il demande à tout en chacun d'appeler la population à se déplacer aux urnes le 14 juin prochain. Pour terminer il tient à remercier le président sortant.

6. ELECTION DU/DE LA VICE-PRESIDENT(E) DU CONSEIL GENERAL POUR 2015

M. le Président Dominique Torche donne la parole aux différents groupes pour des propositions.

Unité communale : M. Pierre-André Grandgirard nous informe que le groupe « Unité communale » ne présente pas de candidat à la vice-présidence du Conseil Général pour 2015. Cependant, si les autres groupes ne devaient présenter aucun candidat et afin d'éviter une autre non candidature à la vice-présidence, le groupe « Unité communale » présenterait un candidat.

Unis pour Cugy : M. Vincent Grandgirard nous informe que compte tenu du résultat de l'élection et de l'état d'esprit qu'il révèle, le groupe « Unis pour Cugy ne présente pas de candidat.

Parti socialiste : M. Jean-Pierre Grandgirard nous informe que le groupe « Parti socialiste » a envisagé de présenter un candidat à la vice-présidence du Conseil Général. Toutefois, vue la tournure des événements, l'arrogance du groupe « Unité communale » qui sur 6 ans impose 5 fois son représentant, le groupe « Parti socialiste » renonce à croiser le fer pour cette candidature et s'abstiendra pour cette élection. En relation avec cette situation, il nous lit un passage d'un article paru dans un journal.

Aucun candidat n'étant présenté, M. Pierre-André Grandgirard nous informe que le groupe « Unité communale » regrette cette tournure mais pour éviter une vacance à la vice-présidence présente la candidature de M. Olivier Vonlanthen. M. Vonlanthen a, dès son plus jeune âge, montré un grand intérêt pour la chose publique. Actif au niveau associatif, Olivier aime sa commune et participe activement à chaque manifestation organisée sur son territoire. A côté de son métier d'enseignant au centre professionnel, Olivier propose une intéressante offre touristique avec son char à fondue. Il est également un membre actif et méticuleux de la commission financière. Vu le manque d'intérêt des autres groupes pour

DATE : 29 avril 2015

cette vice-présidence, le groupe « Unité communale » recommande de porter à la vice-présidence du Conseil Général, M. Olivier Vonlanthen.

M. le Président Dominique Torche soumet la candidature de M. Olivier Vonlanthen à la vice-présidence du Conseil Général pour 2015 au vote.

Vote :

Approbation : 18 Avis contraire : 0 Abstention : 9

Monsieur Olivier Vonlanthen est élu Vice-Président du Conseil Général pour 2015 par acclamations.

7. FIXATION DU NOMBRE DE CONSEILLERS COMMUNAUX A SEPT EN DEROGATION A L'ART. 54 DE LA LOI SUR LES COMMUNES

M. le Président Dominique Torche donne la parole à Mme Nadia Savary, Syndique, pour des explications.

Mme Nadia Savary nous informe que cela fait plusieurs années que nous avons une dérogation à la loi sur les communes puisque cette dernière impose 9 membres au Conseil Communal pour les communes de plus de mille deux cents habitants. Le législatif avait déjà à l'époque accepté cette dérogation pour être 7 membres à l'exécutif. Par conséquent, le Conseil Communal propose au Conseil Général de rester à 7 membres au sein du Conseil Communal, ceci en dérogation à la loi sur les communes qui impose 9 membres.

La parole est donnée aux représentants des groupes :

Unité communale : M. Jacques Bersier nous informe que le groupe « Unité communale » est favorable à la décision du Conseil Communal et de par son expérience, il est plus facile de gérer à 7 qu'à 9 ou plus les séances du Conseil Communal et encourage les conseillers généraux à accepter cette dérogation.

Unis pour Cugy : M. Guido Flammer nous informe que le groupe « Unis pour Cugy » est tout à fait d'accord avec la proposition du Conseil Communal.

Parti socialiste : M. Jean-Denis Borgognon nous informe que le groupe « Parti socialiste » estime que le nombre de ses conseillers communaux est suffisant pour la bonne gestion de notre commune.

M. le Président Dominique Torche soumet la proposition du Conseil Communal de fixer le nombre de conseillers communaux à sept en dérogation à l'art. 54 de la loi sur les communes au vote.

Vote :

Approbation : 30 Avis contraire : 0 Abstention : 0

La proposition du Conseil Communal est acceptée à l'unanimité.

8. REFLEXION FUSION

M. le Président Dominique Torche donne la parole à Mme Nadia Savary, Syndique, pour quelques propos.

DATE : 29 avril 2015

Mme Nadia Savary nous informe que le Conseil Communal trouvait intéressant de mettre ce point à l'ordre du jour pour une réflexion. Deux séances d'information ont eu lieu et elle espère que chacun a pu y participer. Elle précise que le Conseil Communal de Cugy est unanime à l'acceptation de cette convention de fusion surtout pour y relever les défis de demain, des gros défis par rapport à la défense des intérêts de la commune, défis par rapport à l'aménagement du territoire, aménagement de la démographie et surtout pour Cugy aussi, de l'économie. Des gros dossiers arriveront encore d'ici 2018, 2019, notamment la réforme sur l'imposition des entreprises et suite à la nouvelle loi sur l'aménagement du territoire, cette dernière va imposer à toutes les communes de travailler au niveau supra communal et dès que l'on travaille au niveau supra communal, régional, plus on est grand, plus on est fort dans les groupes et commissions.

M. le Président Dominique Torche remercie Mme Savary. En effet, suite à la séance d'information à Aumont et celle du 21 avril dans cette salle, il demande s'il y a de la part des conseillers généraux des questions sur des sujets qui n'auraient pas été abordés lors de ces deux séances et qu'ils souhaiteraient aborder ce soir ?

La parole est donnée aux conseillers généraux :

M. Jean-Gabriel Meylan relève que les sujets présentés lors des séances d'information l'ont très peu convaincu et trouve le projet peu alléchant. On parle de proximité, alors que l'on délocalise l'administration communale ; on aurait dû plutôt parler d'efficacité ou de disponibilité d'ouverture du bureau cela aurait été plus plausible. On parle de poids des communes, aujourd'hui on a une commune de 1500 habitants avec 2 députés et on a très peu de pouvoir au niveau du canton de Fribourg et l'augmentation des habitants ne va pas nous donner plus de pouvoir politique au niveau du canton de Fribourg. Pour sa part, il aurait aimé entendre, pour la fusion, qu'on aborde des thèmes comme le CO, le cercle scolaire avec une certaine avancée des travaux de planification qui nous aurait peut être permis de prendre une décision en fonction et avec des arguments valables.

Mme Nadia Savary le remercie pour ses remarques. On parle surtout du point de vue régional qui est la première chose avant le canton. On n'a déjà pas de poids au niveau régional et on ne pourra pas forcément en avoir au niveau cantonal. Le poids au niveau régional est très important car nous avons énormément de collaboration au niveau régional et les décisions se prennent en assemblée des délégués. L'efficacité est également importante ; il est clair que le bureau a été décentralisé à Montet, c'est une décision qui a été prise pour des raisons d'infrastructures car notre commune ne peut pas accueillir l'administratif pour une commune de 5000 habitants. Au niveau des ouvertures, le sujet n'a pas été abordé mais il est clair, pour Cugy, le bureau communal est ouvert en permanence et avec la fusion, l'administration va également être ouverte en permanence. Certains dossiers ont été énormément discutés, que ce soit au niveau du CO, déchetterie, très rapidement la discussion a fait que ce sera aux nouvelles autorités qui doivent faire vivre la nouvelle commune et prendre les décisions d'avenir du moment que dans ce laps de temps on ne pouvait pas prendre des décisions.

Mme Vanessa Currat salue ce point de l'ordre du jour car cela donne une occasion au Conseil Général de pouvoir poser ses réflexions. Elle a participé à la première présentation à Aumont et pris connaissance du rapport de fusion qui est effectivement très détaillé. Elle nous donne quelques réflexions sur ce projet :

De très intéressantes études ont été conduites dans le Canton de Fribourg sur les fusions (notamment celle de Madame Micheline Guerry Berchier). Dans les clés de succès il est mentionné : « Que chaque commune née d'une fusion doit s'appuyer sur une vision

DATE : 29 avril 2015

stratégique, sur un projet d'avenir » (Nils Soguel, Gilles A.Léchet, Facteurs clés de succès et autres leçons pratiques, dans Commune Suisse 5/6/09).

Dans les recommandations formulées basées sur les réponses des participants à ces fusions les 3 premiers points suivants ont été relevés :

- Avoir toujours à l'esprit ce que peut et doit apporter une fusion
- L'intérêt de la population doit rester au cœur de la fusion
- La communication régulière et transparente ainsi que le processus participatif sont essentiels à la politique de la fusion et appartiennent au processus d'acceptation de celle-ci

1^{er} élément : la communication et le processus participatif : quid de la communication et du processus participatif pour nous membres du CG : Quand on parle de communication auprès du CG, on devrait plus justement évoquer qu'on nous a tenu seulement informés que ces travaux avançaient et de certains délais.

Il n'y pas eu de discussion/réflexion pour débattre d'idées au sein du CG malgré la demande qui a pourtant été faite, ce que personnellement elle regrette. En outre lors du dernier CG à la fin de l'année 2014 quand le CC devait se prononcer sur ce sujet et dire s'il poursuivait ou non ce projet : il nous a juste été annoncé que le CC donnerait ou non son aval sur ce projet en janvier et donc pas de discussions pendant le CG... Dommage. Cela a renforcé l'impression d'une volonté de ne pas débattre.

A relever que le seul point sur lequel la population a eu l'opportunité de donner son avis a été le nom de la Commune et on peut lire dans le rapport l'aspect positif de ce sondage et du coup une détermination claire du GT.

Sur l'aspect participatif de ce processus il y aurait donc pu avoir beaucoup plus.

2^{ème} élément : Qu'en est-il du projet lui-même : Voici enfin le projet de fusion présenté et le rapport sur le projet de fusion mis à disposition.

Le 1^{er} élément mis en avant c'est qu'il s'agit d'une fusion « de proximité ». Dans le rapport on parle même de « véritable projet de société pour relever des défis d'une région où il fera bon vivre ensemble » et on cite parmi les défis à venir : la démographie, la mobilité, l'économie et la défense des intérêts communs ».

Pour elle proximité et bon vivre sous-entend : mobilité douce pour accéder à des services avec comme point majeur de préserver la qualité de vie au sein de cette commune fusionnée, voilà donc un projet qui vise à répondre aux 2 points énoncés plus haut et dont elle se réjouit de voir 1 ou 2 propositions concrètes.

Qu'en est-il en fait ?

Cf. page 30 du rapport de fusion : le GT relève la valeur du réseau routier qui représente « la base de la communication et le trait d'union entre les différentes communes et particulièrement les centres de prestations (administration, écoles....) et les quartiers d'habitation. »

Mais il n'y a pas une ligne sur la mobilité douce ! que ce soit là où dans la section relative à l'aménagement du territoire page 37.

S'il faut toujours saluer tout projet elle trouve qu'il y a un décalage criant entre les déclarations et la réalité du projet qui manque d'ambition et surtout de vision concernant ce sujet. Pourquoi ne pas avoir fait d'abord un point sur ce domaine de la mobilité en général puisque c'est un axe majeur : avec un constat sur la situation actuelle et des propositions ? Toutes les Communes avaient un intérêt commun à faire des propositions simples comme par exemple:

DATE : 29 avril 2015

- examiner non pas que les routes mais aussi les chemins piétons/vélos pour relier ces communes, cela existe d'ailleurs déjà pour certaines d'entre elles : Nuvilly-Aumont-Vesin. Mais pas pour d'autres : Cugy-Montet-Frasses ...

Est-ce que l'avenir de la mobilité ce ne sont que des routes de plus en plus fréquentées par les voitures du fait de la démographie et des camions pour aller au plus court et payer moins de taxes (avant même l'ouverture du centre logistique de SEVAZ), mais qui sont bien entretenues selon le rapport ?

Un exemple concret : demain un habitant de Cugy qui se rendra à l'administration communale à Montet aura bien meilleur temps d'utiliser, pour sa sécurité, sa voiture que de s'y rendre à pied ou à vélo, elle pense que la vision cela aurait été, à tout le moins de dire, qu'il y avait une lacune et dans ce domaine et que ce sera un objectif à court terme de cette nouvelle entité, rien pas une ligne.

De même pour un habitant des villages avoisinants voulant se rendre à la gare de Cugy ... n'est-ce pas cela l'avenir, ne serait-ce pas mieux d'y voir garer plus de vélos ou de voir des gens s'y rendre à pied et moins de voitures ?

Nous avons à CUGY 2 députés dont la Présidente de l'Association des Communes. Nous disposons même de leviers pour présenter des propositions dans ce domaine au niveau Cantonal si nécessaire.

La qualité de vie c'est donc de façon générale l'aménagement du territoire qui dans le rapport est souligné comme un élément très important :

Quid donc de ce chapitre dans le rapport: «avec ou sans fusions les obligations ne changent pas ... » Par contre il faut estimer les éventuelles conséquences qui pourraient se reporter sur la nouvelle commune. La recommandation est pour elle difficilement compréhensible, elle nous la lit : «bien que la politique de la nouvelle commune soit du ressort des autorités communales, celles-ci pourront baser les orientations prises dans le cadre des révisions du PAL, puisqu'ils seront jeunes » ...

Elle ne sait pas ce que cela veut dire en terme de projet et de ce que l'on pourra faire concrètement du fait de la nouvelle LAT ? Quels effets pratiques sur les zones d'intérêt général pour un futur CO notamment qui est un sujet qui est pourtant connu, pourquoi ne pas l'avoir abordé?

Il semble précisément que les sujets pourtant d'avenir pour toutes nos communes justement aient été soigneusement mis de côté : aspects et impacts financiers : du fait des Homes, de l'extension du CO, du projet de loi sur la diminution de l'impôt sur les sociétés.

Conclusion :

Un projet de fusion visant à améliorer la proximité, avec une véritable vision d'avenir, une meilleure gouvernance, une professionnalisation des administrations et une meilleure capacité d'investissement, des économies d'échelles : cela est séduisant.

Le rapport de fusion bien qu'utilisant ces mots dans son introduction et sa conclusion (rédigés par le Consultant) semble avoir peiné à être courageux et a suivi une trame proposée qui est obsolète (et à remettre à jour) ne permettant pas de proposer un réel projet de fusion qui soit un projet de société.

Pour cela, il nous faut à la fois de bons gestionnaires (que nous avons), mais aussi de la diversité d'opinion et des esprits visionnaires. Fusion ou pas fusion nous avons besoin de cette combinaison gagnante pour nous représenter avec des gens qui ont un projet, une vision ou des idées à défendre dans ce domaine aussi, celui relatif à la qualité de vie pour notre Commune à 1 ou à 5.

Cela sera la clé pour une bonne fusion ! Comme tout est ouvert et à concevoir dans celle-ci dans quasi tous les domaines (école, eaux, épurations, déchetterie, mobilité). Il faudra des courageux qui n'oublieront pas ces 3 priorités :

- L'intérêt de la population de tout âge

DATE : 29 avril 2015

- De les faire participer à ce projet d'avenir : la participation fait naître les idées et permet l'adhésion à un vrai projet
- Faire des propositions concrètes pour améliorer la qualité de vie et la beauté de nos villages !

Malgré ces critiques qui se veulent constructives, elle tient à remercier chaleureusement tous les acteurs de ce projet de fusion à 5 qui nous offrent la possibilité de nous prononcer sur ce projet à travers notre vote. Personnellement, elle dit oui à ce défi et à une Union dans la diversité !

Mme Nadia Savary la remercie et relève qu'en effet ce sont des critiques constructives et cela fait plaisir de les reprendre. Elle prend note que pour elle cela manque de concret et elle rejoint ses propos à savoir qu'il faudra des acteurs courageux car une fusion est et reste un immense défi pour l'avenir. Par rapport aux projets de sociétés, c'est une décision politique des cinq communes de l'avoir présenté ainsi mais il faut savoir que les conseils communaux eux-mêmes auraient été heureux de pouvoir parler un peu plus de la LAT en détail, de la réforme des entreprises, du CO et des homes. Si on prend ces 4 thèmes, au moment de l'élaboration du rapport, les conseillers communaux ne savaient rien du tout. Il y a un timing par rapport à ça qui est à prendre en compte. Si on prend la réforme des entreprises même les élus n'ont pas d'information à ce sujet aujourd'hui. Mettre dans un rapport quelque chose qui est flou pour nous, où il n'y a aucune décision qui vienne d'en haut, ce n'est pas réaliste. La mobilité douce pourrait cependant être un projet de société, mais cela n'a pas été pris dans ce sens. Pour ce qui est du processus participatif, elle tient à préciser que le Conseil Communal de Cugy a été, lui-même, très frustré. En effet, la population a été sondée pour le nom et la participation a été de 25 réponses sur les 5 communes. Alors il faut aussi que le processus participatif soit donnant donnant.

M. le Président Dominique Torche remercie les intervenants pour leurs remarques et suggestions. Il rappelle la séance du 12 mai à Ménières pour la présentation de la convention de fusion et donne rendez-vous le 14 juin pour la votation populaire.

Mme Nadia Savary précise que, par rapport au 12 mai, la convention de fusion sera publiée dans la feuille officielle du 8 mai.

9. INFORMATIONS COMMUNALES

M. le Président Dominique Torche donne la parole au Conseil Communal pour différentes informations communales et souhaite que dans ces dernières, une réponse soit donnée aux deux questions posées par la commission financière dans son rapport, à savoir la réfection de la route de la gare, l'éclairage du Pré Guillaume et les secteurs devant encore se raccorder à l'épuration.

M. Bernard Grandgirard

→ CO : un groupe de travail a été mis en place en automne 2014, ceci suite à la sollicitation du CO envers notre commune pour une éventuelle extension d'un site sur notre commune.

Le mandat du groupe de travail était : la prise de connaissance du dossier, l'analyse de la faisabilité et l'analyse des synergies possibles.

Pour rappel, la commission est constituée de :

- Mme Vanessa Currat, conseillère générale
- M. Pascal Bersier, conseiller général

DATE : 29 avril 2015

- M. Dominique Torche, conseiller général
- Mme Marielle Corboz, conseillère communale
- Mme Nadia Savary, syndique
- M. Bernard Grandgirard, vice-syndic et président de la commission

La prise de connaissance du dossier a été :

- Rapport de la commission « effectifs » établi le 20.03.2013 ; ce document a été établi par une délégation du comité du CO, basé sur une étude des transports réalisée par les TPF et la commission des transports de la COREB
- Lignes directrices pour l'extension du CO de la Broye ; ce mandat d'étude avait été donné au bureau Ruffieux-Chehab ; il s'agit des besoins en infrastructures pour un certain nombre d'élèves.

Concernant l'analyse de la faisabilité, les points ci-après ont été abordés :

le terrain – l'accessibilité par bus ou train – la mobilité douce – la situation géographique / l'environnement. Concernant ces points, il ressort l'analyse suivante :

- Terrain « Le Bochat » qui est partiellement en zone d'intérêt général et partiellement propriété communal (tot. 25'000 m²), ceci sous réserve de l'acceptation de la zone d'intérêt général. Cela peut toutefois être un projet d'importance régionale dès le moment où il y a un besoin.
- Accessibilité par bus ou train : train : cadence à la ½ heure, à cet effet, la gare a été mise aux normes ; bus : ligne TPF + bus privé ; la distance de la gare à l'école est de 600m / 7-9 min.
- Mobilité douce : parcours à pieds sécurisé, pas de piste cyclable

Des synergies avec nos infrastructures ont également été étudiées et il en ressort :

- Salle polyvalente : aula, spectacles, réfectoire, salles spéciales
- Salle de sport: (plages horaires libres)
- Bibliothèque, accueil extra-scolaire
- Infrastructures extérieures
- Parking
- Personnel de conciergerie et entretien des bâtiments
- Matériel
- Locaux services sociaux, synergies avec primaire
- Salles sociétés

En conclusion, il ressort de l'étude les points ci-après :

- Faisabilité → OUI
- Synergies → OUI
- Financement → clé de répartition à revoir car ni Estavayer, ni Domdidier n'est prêt à investir avec la clé de répartition actuelle
- Le groupe de travail est d'avis d'entrer en matière pour l'étude de la création d'un 3^{ème} site du CO à Cugy
- L'aspect financier sera bien entendu déterminant pour la concrétisation ou non de ce projet dans notre commune.

La suite de la procédure du côté du CO est la suivante :

- C'est l'association des Communes de la Broye, dont on fait partie, qui pilote cette tâche de devoir étendre les infrastructures du CO
- Un crédit d'étude a été voté pour le développement du projet d'extension
- Le mandat est : le suivi des effectifs et perspectives
- L'examen des sites potentiels où là nous serons amenés à collaborer
- La révision de la clé de répartition

DATE : 29 avril 2015

- Présentation du rapport à l'assemblée des délégués au 1^{er} semestre 2016
- La mise en place de pavillons provisoires sera dans tous les cas faite dès 2017.

M. le Président Dominique Torche demande s'il y a des questions au sujet de ce point. Il relève que Domdidier, n'étant pas sur la ligne Fribourg-Yverdon, n'a pas besoin de réfléchir. Heureusement que le coût n'est pas abordé car sans ça on pourrait commencer les travaux demain à Cugy sans la notion des coûts. Pas de questions, M. Grandgirard continue avec

→ PAD Pré du Château : en premier il remercie le Conseil Général pour avoir accepté le droit de superficie. Concernant la procédure, le dossier a été déposé pour examen préalable le 10 septembre 2014, la réception du préavis de synthèse a eu lieu le 27 mars dernier. Le préavis est favorable sous certaines conditions. Trois points sont relevés :

- 1) points formels sur la cosmétique des plans que l'architecte va corriger
- 2) point important c'est la surcharge de la STEP. Nous sommes conscients que notre STEP à Bussy n'a plus la capacité de recevoir de nouvelles charges au niveau des eaux usées

3) les besoins en stationnement ; il y a une petite divergence entre les besoins qui sont évoqués par la commune où l'on a un taux un peu plus élevé que les normes VSS le mandat a été donné immédiatement à l'architecte pour adapter le dossier afin de le mettre à l'enquête publique après information aux propriétaires concernés. Ces derniers doivent donner leur accord pour ce dossier afin qu'il puisse être mis à l'enquête. Le but est que ce dossier soit mis à l'enquête publique en juin 2015.

→ PAL : rappel : mise à l'enquête publique le 22 février 2013 ; mise à l'enquête publique complémentaire le 6 septembre 2013 avec quelques corrections au niveau de la zone d'activité entre autre ; entrée en vigueur de la LAT le 1^{er} mai 2014 ; réception du préavis de synthèse le 19 mars 2015. Points mis en cause : les catégories de protection des bâtiments protégés dans les différents villages ; à savoir que le service des biens culturels qui a fait lui-même l'inventaire de ces bâtiments, a transmis les données à l'urbaniste qui les a mis sur le PAL et il semblerait que ces données ne soient pas tout à fait correctes. Deuxième point, la mise en zone partielle de différentes parcelles qui ont une emprise sur les SDA ; dernier point, le RCU dans son article sur les zones de stationnement. Ces points mis en cause ont fait l'objet d'une publication dans la feuille officielle le 20 mars 2015 ; cette publication donne le droit d'être entendu pour la commune. Dans le préavis de synthèse il y a également deux points qui sont préavisés défavorablement par le SeCA c'est notamment l'extension au plan directeur de 2 parcelles. La zone à bâtir du « Bochat dessus » a été acceptée, la zone d'activité « Le Verney » a été acceptée, les différentes zones mises au plan directeur ont également été acceptées. Toute la partie administrative à savoir les règlements et rapports sont également acceptés. La décision finale sera donnée par la DAEC.

M. Jean-Gabriel Meylan demande si la zone d'intérêt général, telle que présentée sur le site internet de la commune, est maintenue dans sa grandeur ou a été diminuée ?

M. Bernard Grandgirard répond que la zone d'intérêt général existante n'est pas remise en cause ; pour le reste elle est mise en cause et nous devons la justifier, ce que nous avons fait en novembre 2014.

M. Jean-Gabriel Meylan demande si la construction d'un CO pourrait faire que cette zone d'intérêt général soit maintenue.

M. Bernard Grandgirard répond que c'est typiquement un projet d'importance régionale qui pourrait débloquer cette situation.

M. Vincent Grandgirard demande quand le PAL a été déposé.

DATE : 29 avril 2015

M. Bernard Grandgirard répond qu'il y a eu plusieurs étapes. Le dossier a été mis à l'enquête ; il y a eu des recours ; ensuite une enquête complémentaire qui elle n'a pas suscité de recours. Le dossier a été déposé début décembre 2013.

M. Vincent Grandgirard demande, concernant le droit d'être entendu qui a paru dans la feuille officielle, en quels termes la commune a réagi sur les points mis en cause ?

M. Bernard Grandgirard répond que la commune a déjà réagi en novembre 2014. Elle a dû se déterminer sur ce dossier en précisant si elle maintenait ce dossier tel que déposé ou si on anticipait certains points par rapport à la LAT. La commune a répondu que le travail de révision a été fait par rapport aux lois en vigueur et que nous maintenions ce dossier tel que déposé. Par rapport au droit d'être entendu, nous avons demandé, compte-tenu des vacances de Pâques, un délai supplémentaire et actuellement la lettre n'est pas encore partie au canton. Le Conseil Communal va confirmer ce qui a été fait jusqu'à maintenant.

M. Vincent Grandgirard prend note de cette réponse mais relève qu'il ne pense pas que l'Etat ira contre la LAT et que si l'on s'entête on risque de devoir attendre encore longtemps sur notre PAL. Il se demande si on ne devrait pas faire des concessions et pourquoi pas demander à la commission d'aménagement d'analyser ces questions.

M. Bernard Grandgirard le remercie pour ces remarques et précise que le Conseil Communal ne va pas aller contre les décisions de la DAEC et des services cantonaux. Nous sommes conscients qu'en ce qui concerne les mises en zone résidentielles elles ne sont pas défendables. La commune va cependant tout faire pour défendre la zone d'intérêt général.

M. Olivier Vonlanthen revient sur le CO et la zone d'intérêt général ; si l'on va vers le canton en leur disant que l'on veut un CO à Cugy, est-ce que ce dernier va nous répondre que si on a le CO la zone sera mise en zone d'intérêt général et si on n'a pas le CO est-ce qu'il peut nous retirer cette zone d'intérêt général ? Est-ce qu'il y a également un lien avec le vote pour l'achat du terrain ? car si on achète ce terrain en zone d'intérêt général et qu'il revient en zone agricole, on aura payé ce terrain bien cher.

M. Bernard Grandgirard répond que la loi stipule que toute zone d'intérêt général doit être motivée par un projet. La situation fait que nous avons des terrains en zone d'intérêt général non construits depuis plusieurs années et ils sont toujours en zone d'intérêt général.

M. Olivier Vonlanthen demande si le canton peut dire : vous faites un CO et on met le terrain en zone d'intérêt général ? et si la population refuse le CO est-ce que le canton peut nous retirer cette zone ou alors on pourrait dire que l'on fait une déchetterie, local de voirie ou autres ?

M. le Président Dominique Torche précise que M. Grandgirard ne peut répondre à cette question.

M. Alexandre Vonlanthen

→ Nous donne une brève information concernant le feu : la commune de Fétigny a approché le CSPI les Verdières car elle doit aussi se mettre aux normes Frifire cette année comme toutes les communes fribourgeoises. Nous avons signé une convention de collaboration pour 2015 non reconductible à la fin de l'année. Dès 2016 elle devra, soit rejoindre le CSPI Les Verdières ou répondre aux standards Frifire toute seule.

→ Pour répondre à la question de la commission financière, les principaux endroits qui sont encore en unitaire sont les Echelettes et l'impasse du Sécheron ; ces deux quartiers ne sont pas prévus d'être séparés tant que les eaux claires parasites ne sont pas avérées. Comme expliqué au mois de décembre, un budget a été accepté pour séparer les arrivées ponctuelles des eaux parasites.

DATE : 29 avril 2015

M. Alain Bürgy répond aux questions posées par la commission financière dans son rapport :

- le début des travaux du chemin de la gare est prévu le 4 mai prochain pour une durée d'une semaine. Les voisins directs ont été informés. Si ces travaux n'ont pas eu lieu plus vite c'est que la commune a eu des discussions avec le propriétaire du café.
- Concernant le changement de l'éclairage public du Pré Guillaume, cela fait partie des travaux de changement de l'éclairage public du village. Les travaux devraient débuter à la mi-juin pour environ un mois.
- Il nous donne connaissance du rapport de la commission de naturalisation sur ses activités depuis l'année 2013. Les personnes ci-après ont été naturalisées :
 - M. Vitor Duarte et son épouse Mme Carla Duarte
 - Mme Susana Maria Correia de Pinho et son époux M. Filipe Manuel de Pinho Ferreira
 - Mme Vicky Lazic et ses enfants Lauriane et Yoan Mercier
 - Mme Lescely Ramos Fonseca
- Concernant le remblaiement de la zone située entre Cugy et Payerne, suite à la demande de M. Laurent Overney, des renseignements ont été demandés à la commune de Payerne qui nous a répondu qu'effectivement il y a eu un projet de mise en place d'une décharge terreuse à l'extrémité territoriale de Payerne et Cugy. Ils ont été approchés par MM. Pradervand et Savary. La Commune de Payerne leur a répondu qu'un tel projet nécessite évidemment une étude d'impact avec examen préalable auprès des services de l'Etat puis une mise à l'enquête publique. A ce jour, ils n'ont plus eu de nouvelles et ne savent pas si le projet est abandonné ou toujours d'actualité.
- Une tranchée sera effectuée par le Groupe E en face de l'imprimerie Goumaz-Galley SA car ils doivent rejoindre les parcelles « Medipleno SA » situées Clos-de-la-Gare.
- Concernant l'éclairage de la Vaudoise, contrairement à ce qui est mentionné dans le suivi des investissements, les travaux ne sont pas tout à fait terminés. Le quartier n'étant pas terminé, nous avons fait une réalisation partielle provisoire car l'aménagement doit encore être affiné.
- Des travaux sur la voie CFF auront lieu durant la nuit du 8 au 9 mai 2015. Des nuisances sont à prévoir.

M. Laurent Overney demande s'il peut avoir des précisions sur le calendrier des travaux pour le changement de l'éclairage public et le passage au LED ?

M. Alain Bürgy répond qu'il en a parlé précédemment et que les travaux allaient débuter à la mi-juin pour une durée d'un mois.

Mme Marielle Corboz nous informe que la nouvelle loi scolaire dont la mise en application s'échelonne sur 3 ans à partir du mois d'août prochain redéfinit les responsabilités de chacun des acteurs du milieu scolaire (commune, responsable d'établissement, commission scolaire, inspectorat) ainsi que la répartition des coûts entre l'Etat et les communes.

Le Conseil Communal participera le 11 mai prochain à une réunion d'information sur la mise en application organisée par la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport. Suite à cette séance et aux changements qui nous seront annoncés, les parents de nos élèves seront bien entendu tenus au courant des répercussions que celles-ci auront sur notre cercle avant la fin de l'année scolaire.

Le seul point de la nouvelle loi scolaire abordé ce soir est la suppression des commissions scolaires dès le 1^{er} août prochain sauf avis contraire des conseils communaux. Pour Cugy, le Conseil Communal a pris la décision de maintenir la commission scolaire jusqu'à la fin de la législature dans le but de faciliter la transition et le transfert des responsabilités en faveur du responsable d'établissement tout en sachant que dès le 1^{er} août, elle perd son statut

DATE : 29 avril 2015

d'autorité scolaire. La loi scolaire fera l'objet d'une information plus précise à la prochaine séance du Conseil Général au mois de septembre.

M. le Président Dominique Torche demande si le responsable d'établissement est nommé par le canton ou la commune ?

Mme Marielle Corboz répond qu'il est nommé par la Direction de l'instruction publique.

Mme Nadia Savary, en préambule, tient à revenir sur le point 4. En effet, selon elle, il y a vice de forme et pour éviter un recours sur ce dossier, qui est important même si l'on n'a pas acheté ou vendu un terrain, la démarche est la même. Dans ce genre de décision et vote, toute personne ayant un intérêt personnel doit se récuser et dans ce dossier, les personnes faisant partie, par actionnariat, de la SI Clos du Savua SA, devraient se récuser, ce qui n'a pas été le cas. Elle précise juste cet état de fait mais la décision appartient au Conseil Général mais si on peut éviter, par vice de forme, qu'il y ait un recours dans ce dossier, ce serait bien afin que l'on puisse avancer.

M. le Président Dominique Torche remercie Mme Savary pour son intervention qu'il rejoint afin d'éviter de retarder ce dossier. Il propose donc au Conseil Général, un nouveau vote sur ce point 4 : Octroi d'un droit de superficie sur la parcelle no 720.

Le Conseil Général accepte de revoter ; les personnes suivantes se récusent :
MM. Jean-Pierre Grandgirard, Pierre-André Grandgirard, Vincent Grandgirard.

Le point 4 : Octroi d'un droit de superficie sur la parcelle no 720 est soumis au vote.

Vote :

Approbation : 27 Avis contraire : 0 Abstention : 0

L'octroi d'un droit de superficie sur la parcelle no 720 est accepté à l'unanimité.

Mme Nadia Savary nous donne quelques informations :

- Concernant la séance du 1^{er} juillet, c'est une séance agendée, donc une séance de réserve et pour le Conseil Communal elle n'a pas de raison d'être à moins que le bureau du Conseil Général ou les conseillers généraux, désirent la maintenir, auquel cas nous sommes bien entendu ouverts à la discussion.
- Suisse bouge : c'est un concept mis sur pied depuis quelques années dans toute la Suisse. Cugy s'y est associé depuis le début et nous vous encourageons à y participer. Elle aura lieu à Estavayer du 4 au 8 mai.
- Fusion : on en a parlé tout à l'heure, c'est maintenant à chacune et chacun de prendre sa décision lors du vote du 14 juin prochain. Elle demande d'inciter les gens à aller voter. La plus grande satisfaction pour le Conseil Communal serait un très bon pourcentage.

M. le Président Dominique Torche remercie Mme la Syndique et les conseillers communaux pour leurs informations. On passe au point

10. DIVERS

La parole est donnée aux conseillers généraux :

DATE : 29 avril 2015

M. Jean-Denis Borgognon attire notre attention sur la détérioration d'un de nos chemins de remaniements. En effet, le chemin agricole faisant limite avec la commune de Les Montets a subi de fortes détériorations dues aux dégâts naturels mais également à cause d'une entreprise des Montets. Il demande qui va payer pour la remise en état de ce chemin ?

M. Alain Bürgy répond que le Conseil Communal a été abordé pour cette problématique, non pas seulement pour la détérioration de ce chemin mais nous avons, à cet endroit, un drainage qui est défectueux, manquant sur une parcelle qui est adjacente à ce chemin et le Conseil Communal doit prendre contact avec l'agriculteur concerné. Cette rencontre est prévue et aura lieu en la présence du gérant des cultures. L'aspect financier n'a pas encore été abordé.

M. Jean-Denis Borgognon demande où en est le dossier de la réfection de la route de la Léchère ?

M. Alain Bürgy lui répond que c'est le prochain dossier qu'il va traiter rapidement.

M. Olivier Vonlanthen revient sur son intervention du 17 décembre 2014 relative aux personnes de l'extérieur qui viennent faire du sport dans nos salles à Cugy et utilisent nos installations. La réponse donnée a été que ce sujet serait débattu lors de l'assemblée de l'USL au printemps 2015. L'assemblée de l'USL ayant eu lieu dernièrement, il demande si ce sujet a été abordé et si non qu'est-ce que la commune compte faire pour ce dossier ?

M. Claude-Alain Mast répond que l'assemblée de l'USL a été très chaude sur certains sujets, donc ce sujet n'a pas été abordé. D'autre part, il souhaiterait connaître les avis des autres présidents des sociétés les plus importantes du village se trouvant dans son groupe. Est-ce que ce sujet a été débattu dans leur groupe, car actuellement rien n'est prévu d'être fait pour le moment.

M. le Président Dominique Torche relève que la réponse de M. Mast ce soir est contraire à la réponse donnée en décembre 2014.

M. Claude-Alain Mast précise que ce n'est pas lui qui a répondu que ce serait débattu lors de l'assemblée de l'USL et non ce sujet n'a pas été débattu.

M. Olivier Vonlanthen demande si la commune pense avancer avec ce dossier ou simplement l'enterrer ?

M. Claude-Alain Mast répond qu'il va réunir les présidents des sociétés concernées pour en discuter.

M. le Président Dominique Torche propose de laisser l'exécutif analyser ce dossier et qu'une réponse nous soit donnée lors du prochain Conseil Général.

M. Jonathan Bersier nous informe que c'est la dernière fois qu'il prend la parole lors de la séance du Conseil Général. En effet quelques changements sont intervenus dans sa vie professionnelle et de ce fait il ne pourra plus assumer sa fonction. Dès le mois de septembre il va s'établir, pour une durée d'une année et demie, au Canada afin d'y suivre une formation en art visuel. C'est ainsi qu'il va finir son mandat très prochainement et il profite de remercier toutes les personnes qui œuvrent pour notre village, notre commune et nos citoyens.

M. Sylvain Egger nous fait part que dans la vie, il y a beaucoup de chose qui peuvent influencer le cours des choses. Par exemple, il y a 4 ans, beaucoup ici ont fait le choix de

DATE : 29 avril 2015

s'engager au Conseil Général ou au Conseil Communal. 4 ans déjà d'une belle collaboration entre personnes avec sérieux, humour, quelques moments d'hésitation et autres. En ce début 2015, une opportunité se prête à lui, à savoir devenir propriétaire hors de la commune de Cugy. De ce fait, il va devoir quitter Cugy et par là-même occasion, sa fonction au sein du Conseil Général de Cugy. Il remercie tout le monde pour la confiance qui lui a été témoignée, l'expérience apportée et souhaite tout le meilleur pour la suite, pour la commune, la fusion également à laquelle il participera à la votation du 14 juin prochain.

M. le Président Dominique Torche remercie ces deux conseillers généraux pour leur propos et leur rappelle qu'ils doivent écrire leur lettre de démission à l'exécutif et que ce dernier se chargera de la réorganisation du Conseil Général.

M. Laurent Overney relève qu'il a constaté lors de manifestations, que le système de pliage des tables, achetées en 2014, est un peu fragile et peu efficace. Ces tables étant faites pour durer un certain nombre d'années, ne faudrait-il pas contacter le fournisseur pour trouver une solution ?

M. le Président Dominique Torche répond que le Conseil Communal prend note de cette réflexion. Dans les divers, il se permet de nous rappeler la sortie du Conseil Général et de l'exécutif le mercredi 9 septembre 2015 par la visite du palais fédéral et la rencontre avec des parlementaires fédéraux. Un courrier vous parviendra par le secrétariat communal avant l'été. Avant de remettre la parole à Mme Nadia Savary, Syndique, il se permet de remettre son mandat de président. Il remercie ses collègues du Conseil Général et le bureau pour la confiance témoignée. Il a pu apprécier en côtoyant d'un peu plus près l'exécutif et le personnel communal de l'excellent travail qui se réalise. Il les en félicite et naturellement les remercie vivement. Il donne la parole à Mme la Syndique.

Au nom de l'ensemble du CC, Mme Nadia Savary, syndique remercie les deux conseillers généraux sortant et leur souhaite bon vent pour le futur. Leur vienne ensuite, Mme Valérie Burton et M. Gilles Zwahlen sont ici présents ce soir et s'ils acceptent leur mandat nous les accueillerons avec plaisir. Au nom de l'ensemble du Conseil Communal, elle espère que, pour Dominique, cette année lui laissera le souvenir d'une expérience riche, elle lui transmet toute notre gratitude et reconnaissance pour cette année écoulée, son engagement et collaboration en tant que président du Conseil Général. Elle est sûre qu'il porte un regard plus riche et différent sur l'organisation de la commune et de la région. Elle félicite également MM. Fabrice Bersier et Olivier Vonlanthen pour leur élection respective et le Conseil Communal se réjouit de collaborer avec eux au bureau. Elle remercie également la délégation de la commune de Montagny et se réjouit, durant le verre de l'amitié, de partager un moment en leur compagnie et de répondre à leurs éventuelles questions.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président Dominique Torche remercie les participants à cette assemblée et les invite à partager le verre de l'amitié.

La séance est levée il est 22 h 30.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

Le Président :

La Secrétaire :

Dominique Torche

Sylvia Bersier